

Objet : Cession du camion BOM RENAULT SEMAT AW-747-TV

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Considérant la nécessité de se séparer du camion Benne RENAULT immatriculé AW-747-TV.

Considérant l'offre présentée par la société HLS, ZAC DES VARENNES, ZA LA SEDIS, 63160 BILLOM, pour la somme de 4 000 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De céder à HLS le camion RENAULT immatriculé AW-747-TV moyennant la somme de 4 000 € TTC.

ARTICLE 2 :

La recette est inscrite au Budget.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

10 OCT. 2024

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241010-2024-10-47D-AU
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024